

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Avenant à la convention de gestion 2024-2027 du service accueil périscolaire

Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT - Carine BLANCHARD - Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Jacques PEROCHON - Myriam GERMAIN - Sébastien QUINAULT

Absents Excusés : Sébastien PLAUD - Yannick BOIZUMEAU - Danielle GUIGNARD

Secrétaire : Sébastien QUINAULT

Mme le Maire donne lecture de l'avenant à la convention de gestion 2024-2027 du service accueil périscolaire. Lors de sa réunion du 23 septembre 2025, le conseil communautaire a adopté les nouvelles modalités de mutualisation avec le groupement des communes du moncoutantais portées par un avenant à la convention de gestion.

Les objectifs de cet avenant sont :

- De réunir Accueil Périscolaire et de vacances dans une même modalité de gestion
- De conforter la coordination et les mutualisations à l'échelon du Moncoutantais
- De pérenniser et stabiliser le personnel.

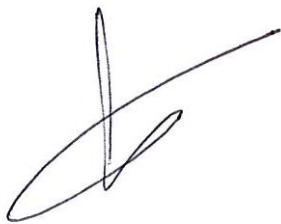
Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cet avenant à la convention de gestion 2024-2027 du service accueil périscolaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus

Publié ce jour

Certifié exécutoire

Le Maire :



Le Secrétaire de séance :

